Image not found or type unknown

Plainte abusive pour appels malveillants

Par **Anna87**, le **24/02/2016** à **19:03**

Bonjour une femme a porte plainte contre moi pour appels malveillants or je n ai jamais eu de contacts écrits ou oraux avec elle. C est purement une vengeance car elle n accepte pas que son mari refasse sa vie. Elle a toujours accepte leur séparation en cours jusqu ou jour ou elle a appris mon existence. Cependant elle m a deja laisse des messages d insultes et de menaces. Je suis convoquée au commissariat a cause de la malveillance de cette femme. Comment le commissariat a pu enregistrer cette plainte sans fondement? Comment puis me défendre? Et surtout quel recours puis je avoir contre elle? Merci de vos réponses. Je suis désemparée face à une attitude aussi mesquine.

Par **sadness**, le **16/03/2016** à **16:30**

Bonjour,
Tout d'abord, le Commissariat de Police ou Gendarmerie, est tenu de recevoir les plaintes, dès le moment où les faits dénoncés sont d'ordre pénal.
Ensuite, les enquêteurs vont vérifier les dires de la plaignante (notamment les communications) et confirmeront ou infirmeront ses dires.
Dans votre cas, il est important de répondre à la convocation afin de pouvoir vous exprimer . Il est normal que vous soyez convoquée . Pour ce qui est de votre défense, munissez vous de la facture détaillée de vos lignes téléphoniques sur les périodes dénoncées. Elles établiront s'il y a eu contact ou non, et aussi qui a contacté l'autre.
Une fois mise hors de cause, il vous sera possible de déposer plainte à son encontre pour DENONCIATION CALOMNIEUSE. Toutefois, dans un contexte de séparation, où il y a peut-être toujours des enfants entre votre compagnon et son ex-compagne, cela risque d'envenimer la situation. En tout cas, les enquêteurs pourront toujours poursuivre la personne pour DENONCIATION D'UN DELIT IMAGINAIRE.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés